



ARRÊTÉ DELEGATIONS DE SIGNATURES – PERIODE ESTIVALE A2026-208

Le Maire de la Commune du Pecq,

Vu les articles L. 2122-18 et L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 26-3-1 du 1er avril 2026 relative à la délégation d'attributions au Maire en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que pour assurer la continuité des affaires communales pendant la période estivale, il convient d'organiser les délégations de signatures comme suit,

ARRETE

Article 1 : Le présent arrêté a pour objet d'organiser les délégations temporaires de signature pendant la période estivale. Les délégations de 2^{ème} ou 3^{ème} rang prévues dans les arrêtés permanents continuent de s'appliquer dans la mesure où les maires adjoints ou conseillers municipaux délégués sont présents.

Article 2 : En l'absence de Madame Anne-Laure de BROSSES, Maire, en congés du 3 août au 23 août 2026 inclus, délégation temporaire de signature est donnée à :

- M. Paul SCHMIDTKE, adjoint au Maire, du 3 au 6 août 2026 inclus,
- Mme Karine De MATOS, adjoint au Maire, du 7 au 9 août 2026 inclus,
- Mme Denise JOURDRIN, conseillère municipale déléguée, du 10 au 14 août 2026 inclus,
- M. Raphaël PRACA, 1^{er} adjoint au Maire, du 17 au 21 août 2026 inclus,
- Mme Anne-Marie CHOLLET, adjoint au Maire, du 22 au 23 août 2026 inclus,

pour tous les actes et documents signés par Madame le Maire, y compris les actes pris en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Article 3 : A compter du présent arrêté jusqu'au 2 août 2026 et à compter du 24 août 2026, les actes et documents normalement signés par les maires adjoints et conseillers municipaux délégués, conformément aux délégations qui leur ont été accordées, seront signés en leur absence par Madame le Maire.

Article 4 : En l'absence de M. Raphaël PRACA, premier adjoint au Maire, en congés du 3 août au 16 août 2026, il est donné délégation temporaire de signature à :

- M. Paul SCHMIDTKE, adjoint au Maire, du 3 au 6 août 2026 inclus,
- Mme Karine De MATOS, adjoint au Maire, du 7 au 9 août 2026 inclus

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20260703-A2026-208-AR
Date de réception préfecture : 13/07/2026

- Mme Denise JOURDRIN, conseillère municipale déléguée, du 10 au 14 août 2026 inclus,
- Mme Anne-Marie CHOLLET, adjoint au Maire, du 15 au 16 août 2026 inclus,

pour tous les actes et documents normalement signés par M. Raphaël PRACA, définis dans l'arrêté A2026-63 du 21 mars 2026.

Article 5 : En l'absence de Mme Anne-Marie CHOLLET, deuxième adjoint au Maire, en congés du 23 juillet au 13 août 2026, il est donné délégation temporaire de signature à :

- Mme Anne-Laure de BROSSES, Maire, du 23 juillet au 31 juillet 2026 inclus,
- M. Pascal SIMONNET, adjoint au Maire, du 1^{er} au 2 août 2026 inclus,
- M. Paul SCHMIDTKE, adjoint au Maire, du 3 au 6 août 2026 inclus,
- Mme Karine De MATOS, adjoint au Maire, du 7 au 9 août 2026 inclus,
- Mme Denise JOURDRIN, conseillère municipale déléguée, du 10 au 13 août 2026 inclus,

pour tous les actes et documents normalement signés par Mme Anne-Marie CHOLLET, définis par l'arrêté A2026-64 du 21 mars 2026.

Article 6 : En l'absence de M. Paul SCHMIDTKE, troisième adjoint au Maire, en congés du 3 au 14 juillet 2026, et, du 7 au 16 août 2026, puis du 14 au 29 septembre 2026, il est donné délégation temporaire de signature à :

- Mme Anne-Laure de BROSSES, Maire, du 3 au 14 juillet 2026 inclus,
- Mme Karine De MATOS, adjoint au Maire, du 7 au 9 août 2026 inclus,
- Mme Denise JOURDRIN, conseillère municipale déléguée, du 10 au 14 août 2026 inclus,
- Mme Anne-Marie CHOLLET, adjoint au Maire, du 15 au 16 août 2026 inclus,
- Mme Anne-Laure de BROSSES, Maire, du 14 au 29 septembre 2026 inclus,

pour tous les actes et documents normalement signés par M. Paul SCHMIDTKE, définis par l'arrêté A2026-65 du 21 mars 2026.

Article 7 : En l'absence de Mme Anne PETITJEANS, quatrième adjoint au Maire, en congés du 11 au 26 juillet 2026, puis du 1^{er} au 23 août 2026, il est donné délégation temporaire de signature à :

- Mme Anne-Laure de BROSSES, Maire, du 11 au 26 juillet 2026 inclus,
- M. Paul SCHMIDTKE, adjoint au Maire, du 1^{er} au 6 août 2026 inclus,
- Mme Karine De MATOS, adjoint au Maire, du 7 au 9 août 2026 inclus,
- Mme Denise JOURDRIN, conseillère municipale déléguée, du 10 au 14 août 2026 inclus,
- Mme Anne-Marie CHOLLET, adjoint au Maire, du 15 au 16 août 2026 inclus,
- M. Raphaël PRACA, 1^{er} adjoint au Maire, du 17 au 23 août 2026 inclus,

pour tous les actes et documents normalement signés par Mme Anne PETITJEANS, définis par l'arrêté A2026-66 du 21 mars 2026.

Article 8 : En l'absence de M. Pascal SIMONNET, cinquième adjoint au Maire, en congés du 3 août au 9 septembre 2026, il est donné délégation temporaire de signature à :

Accusé de réception en préfecture
09/09/2026
Date de réception préfecture : 13/07/2026

- M. Paul SCHMIDTKE, adjoint au Maire, du 3 au 6 août 2026 inclus,
- Mme Karine De MATOS, adjoint au Maire, du 7 au 9 août 2026 inclus,
- Mme Denise JOURDRIN, conseillère municipale déléguée, du 10 au 14 août 2026 inclus,
- Mme Anne-Marie CHOLLET, adjoint au Maire, du 15 au 16 août 2026 inclus,
- M. Raphaël PRACA, 1^{er} adjoint au Maire, du 17 au 23 août 2026 inclus,
- Mme Anne-Laure de BROSSES, Maire, du 24 août au 9 septembre 2026 inclus,

pour tous les actes et documents normalement signés par M. Pascal SIMONNET, définis par l'arrêté A2026-67 du 21 mars 2026, exceptés les bordereaux de dépenses et de recettes qui seront signés par voie électronique par M. SIMONNET.

Article 9 : En l'absence de Mme Karine De MATOS, sixième adjoint au maire, en congés du 8 au 19 juillet 2026, puis du 10 au 28 août 2026 inclus, il est donné délégation temporaire de signature à :

- Mme Anne-Laure de BROSSES, Maire, du 8 au 19 juillet 2026 inclus,
- Mme Denise JOURDRIN, conseillère municipale déléguée, du 10 au 14 août 2026 inclus,
- Mme Anne-Marie CHOLLET, adjoint au Maire, du 15 au 16 août 2026 inclus,
- M. Raphaël PRACA, 1^{er} adjoint au Maire, du 17 au 23 août 2026 inclus,
- Mme Anne-Laure de BROSSES, Maire, du 24 au 28 août 2026 inclus,

pour tous les actes et documents normalement signés par Mme Karine De MATOS, définis par l'arrêté A2026-68 du 21 mars 2026.

Article 10 : En l'absence de M. Jean-Noël AMADEI, septième adjoint au maire, en congés du 14 juillet 2026 au 28 août 2026 inclus, il est donné délégation temporaire de signature à :

- Mme Anne-Laure de BROSSES, Maire, du 14 au 31 juillet 2026 inclus,
- M. Paul SCHMIDTKE, adjoint au Maire, du 1^{er} au 6 août 2026 inclus,
- Mme Karine De MATOS, adjoint au Maire, du 7 au 9 août 2026 inclus,
- Mme Denise JOURDRIN, conseillère municipale déléguée, du 10 au 14 août 2026 inclus,
- Mme Anne-Marie CHOLLET, adjoint au Maire, du 15 au 16 août 2026 inclus,
- M. Raphaël PRACA, 1^{er} adjoint au Maire, du 17 au 23 août 2026 inclus,
- Mme Anne-Laure de BROSSES, Maire, du 24 au 28 août 2026 inclus,

pour tous les actes et documents normalement signés par M. Jean- Noël AMADEI, définis par l'arrêté A2026-69 du 21 mars 2026.

Article 11 : En l'absence de Mme Julie SERIEYS, huitième adjoint au maire, en congés du 25 juillet 2026 au 23 août 2026 inclus, il est donné délégation temporaire de signature à :

- Mme Anne-Laure de BROSSES, Maire, du 25 au 31 juillet 2026 inclus,
- M. Paul SCHMIDTKE, adjoint au Maire, du 1^{er} au 6 août 2026 inclus,
- Mme Karine De MATOS, adjoint au Maire, du 7 au 9 août 2026 inclus,
- Mme Denise JOURDRIN, conseillère municipale déléguée, du 10 au 14 août 2026 inclus,
- Mme Anne-Marie CHOLLET, adjoint au Maire, du 15 au 16 août 2026 inclus,

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20260703-A2026-208-AR
Date de réception préfecture : 13/07/2026

- M. Raphaël PRACA, 1^{er} adjoint au Maire, du 17 au 23 août 2026 inclus,

pour tous les actes et documents normalement signés par Mme Julie SERIEYS, définis par l'arrêté A2026-70 du 21 mars 2026.

Article 12 : Pendant les week-ends, les astreintes sont assurées par :

- Du 4 au 5 juillet 2026 : M. Jean-Noël AMADEI, adjoint au Maire
- Du 11 au 12 juillet 2026, puis le 14 juillet 2026 : Madame le Maire
- Du 18 au 19 juillet 2026 : M. Paul SCHMIDTKE, adjoint au Maire
- Du 25 au 26 juillet 2026 : Mme Karine De MATOS, adjoint au Maire
- Du 1^{er} au 2 août 2026 : M. Pascal SIMONNET, adjoint au Maire
- Du 8 au 9 août 2026 : Mme Karine De MATOS, adjoint au Maire
- Du 15 au 16 août 2026, puis du 22 au 23 août 2026 : Mme Anne-Marie CHOLLET, adjoint au Maire
- Du 29 au 30 août 2026 : Mme Julie SERIEYS, adjoint au Maire

Le Pecq, le 3 juillet 2026,



Le Maire,

Anne-Laure de BROSSES